



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport relatif à la réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019 ; à la pétition intitulée « Pour un hommage montreuisien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019

Président : Olivier Müller (PLR)  
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)  
Christian Bécherraz (SOC)  
Geneviève Brunner (PLR)  
Florian Chiaradia (Les Verts)  
Tina Fattet (PLR) Absent(e) excusé(e)  
François Grand (PLR)  
Vincent Haldi (ML)  
Daniel Meillaud (UDC)  
Romain Pilloud (SOC)

La commission s'est réunie le 7 juin 2021 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, en présences de M. Caleb Walther, Municipal délégué en l'absence de M. Laurent Wehrli, retenu par d'autres obligations, et M. Olivier Rapin, Secrétaire Municipal.

### Préambule

La présidence de la commission est mise en discussion, le président désigné est confirmé dans sa fonction et remercie les commissaires pour leur confiance. Le président rappelle qu'il ne s'agit pas ce soir de refaire les débats ayant menés à la prise en considération de la motion de M. Florian Chiaradia et de la pétition. Il s'agit de prendre acte ou non sur la réponse municipale répondant à ces deux interventions.

### Parole à la Municipalité

La Municipalité indique tout d'abord que le fait de nommer ou renommer un lieu est de compétence municipale, ce qui explique que la réponse municipale soit un rapport et non un rapport-préavis.

La Municipalité informe ensuite avoir pris contact avec l'Association des Intérêts de Clarens (AIC), qui a unanimement considéré positivement la proposition municipale. La Municipalité a également contacté la famille de feu M. Franz Weber, en l'occurrence Vera Weber, sa fille, qui a affirmé que l'emplacement lui paraissait excellent.

La Municipalité indique en outre qu'il était probablement plus simple de donner un nom de parc qu'un nom de rue et qu'indépendamment de ce constat, le fait de renommer le Parc du Basset en Parc Franz-Weber fait tout à fait sens dans ce cas.

Le Secrétaire Municipal indique que pour la nomenclature des lieux géographiques, le trait d'union est la règle pour les noms de personnes. Par exemple, on écrit bien : « Avenue Claude-Nobs ». À l'inverse, une simple plaque commémorative s'écrirait sans trait d'union.

## **Discussion générale**

Le président offre au motionnaire de s'exprimer en premier. Le motionnaire affirme avoir eu le retour que les pétitionnaires sont également satisfaits de la proposition et salue tant le processus adopté que la décision municipale. Il relève que l'emplacement est emblématique et fait tout à fait sens. En définitive, le motionnaire se déclare entièrement satisfait du choix du Parc du Basset en Parc Franz-Weber.

Un commissaire s'étonne que la Municipalité propose de renommer une place publique au nom d'une personnalité qui n'a pas fait l'unanimité sur le territoire communal. Il tient pour exemple un arrêt du Tribunal Administratif vaudois daté du 18 novembre 1996 dans lequel la Fondation Franz Weber avait attaqué une décision de la Municipalité de Montreux et ne comprend pas qu'on « offre » maintenant à feu M. Franz Weber une place publique à son nom. Ce commissaire reconnaît que feu M. Franz Weber a pu être brillant en certaines occasions au niveau international, mais pas au niveau communal. Il aurait trouvé plus adéquat de renommer par exemple le Chemin de l'Ile-de-Salagnon, qui compte 4 numéros. Il demande en outre si feu M. Franz Weber s'est correctement acquitté de ses impôts communaux ?

Un commissaire estime que bien qu'on aime ou pas la personnalité de feu M. Franz Weber, celui-ci a marqué de son empreinte la ville, la région et le pays.

Un commissaire, enfant de Montreux, rejoint l'avis que feu M. Franz Weber n'a pas toujours servi favorablement l'image de Montreux, mais prendra néanmoins acte de la réponse municipale.

Un commissaire estime en outre difficile le fait de donner un nom de rue et interroge la municipalité pour savoir si celle-ci avait imaginé une autre forme d'hommage, par exemple une statue ?

Un commissaire demande si l'arrêt de bus « Basset » allait être renommé pour donner suite au changement du nom du Parc ?

La Municipalité répond aux diverses interrogations. Elle affirme ne pas savoir si feu M. Franz Weber payait ses impôts ou pas, en précisant que sa fondation en est exonérée. Elle informe qu'aucun projet de statue n'a jamais été envisagé. Finalement, la Municipalité confirme qu'il n'est pas prévu de rebaptiser le nom de l'arrêt de bus « Basset ».

La parole n'est plus demandée, la commission passe au vote.

## **Conclusion**

En conclusion, c'est par 7 OUI, 1 NON et 1 abstention que la commission vous recommande de prendre acte que le présent rapport répond à la motion de M. le Conseiller communal Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019, et à la pétition intitulée « Pour un hommage montreuvisien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019.

7 oui, 1 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Olivier Müller (PLR)